

**5416/14**

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

QUATORZIÈME LÉGISLATURE

**SÉNAT**

SESSION ORDINAIRE DE 2013-2014

---

---

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale  
Le 28 janvier 2014

---

---

Enregistré à la Présidence du Sénat  
Le 28 janvier 2014

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE  
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Décision du Conseil portant nomination de trois suppléants du Royaume Uni  
du Comité des régions

**E 9017**





**CONSEIL DE  
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 17 janvier 2014 (20.01)  
(OR. en)**

**5416/14**

**CDR 2**

**ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS**

---

Objet: DÉCISION DU CONSEIL portant nomination de trois suppléants  
du Royaume-Uni du Comité des régions

---

## DÉCISION DU CONSEIL

du

### portant nomination de trois suppléants du Royaume-Uni du Comité des régions

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment son article 305,

vu la proposition du gouvernement du Royaume-Uni,

considérant ce qui suit:

- (1) Le 22 décembre 2009 et le 18 janvier 2010, le Conseil a adopté les décisions 2009/1014/UE et 2010/29/UE portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions pour la période allant du 26 janvier 2010 au 25 janvier 2015<sup>1</sup>.
- (2) Trois sièges de suppléants du Comité des régions sont devenus vacants à la suite de la fin des mandats de M<sup>me</sup> Kathy POLLARD, M<sup>me</sup> Mary ROBINSON et M<sup>me</sup> Sharon TAYLOR,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

---

<sup>1</sup> JO L 348 du 29.12.2009, p. 22, et JO L 12 du 19.1.2010, p. 11.

*Article premier*

Sont nommés en tant que suppléants au Comité des régions pour la durée du mandat restant à courir, à savoir jusqu'au 25 janvier 2015:

- M<sup>me</sup> Sherma BATSON, *Councillor, Stevenage Borough Council*
- M<sup>me</sup> Gillian FORD, *Councillor, London Borough of Havering*
- M<sup>me</sup> Kathy POLLARD, *Councillor, Babergh District Council.*

*Article 2*

La présente décision prend effet le jour de son adoption.

Fait à ..., le

*Par le Conseil*

*Le président*

---